

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE.
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement.
Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE".

FORMULE E.

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—
Comté de Montcal Municipalité civile de St. Dominique
(Comté provincial) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX		ÉPOUSE	
2. Nom et prénoms	<u>Léonard J. Goyette</u>	12. Nom et prénoms	<u>Charvotte Goyette</u>
3. Occupation	<u>ouvrier</u>	13. Occupation	<u>gille de journal</u>
4. Célibataire, veuf ou divorcé	<u>célibataire</u>	14. Célibataire, veuve ou divorcée	<u>célibataire</u>
5. Âge	<u>32 ans</u>	15. Âge	<u>30 ans</u>
6. Religion	<u>catholique</u>	16. Religion	<u>catholique</u>
7. Résidence	<u>Montcal St. Pierre</u> (Domicile habituel)	17. Résidence	<u>St. Dominique</u> (Domicile habituel)
8. Lieu de naissance	<u>St. Dominique P.Q.</u> (Province ou pays)	18. Lieu de naissance	<u>St. Dominique</u> (Province ou pays)
9. Lieu de naissance de son père	<u>St. Dominique</u> (Province ou pays)	19. Lieu de naissance de son père	<u>St. Dominique</u> (Province ou pays)
10. L'époux sait-il lire?	<u>oui</u>	20. L'épouse sait-elle lire?	<u>oui</u>
11. L'époux sait-il écrire?	<u>oui</u>	21. L'épouse sait-elle écrire?	<u>oui</u>

22. Date du mariage 23 janvier 1929
(jour) (mois) (année)
23. Par licence ou par bans par bans

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—
(a) Nom de la paroisse ou église St. Dominique (b) Municipalité civile de St. Dominique
(c) Date 23 janvier 1929 (d) Comté provincial de Montcal P.Q.
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil
dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait P. Goyette, curé
Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici _____

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

107561